

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE156

présenté par
M. Orphelin
-----**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'article par les deux alinéas suivants :

« 4° Le I est complété par un 10° ainsi rédigé :

« 10° De mettre en place un plan de développement de l'hydrogène pour le déploiement massif de solutions de stockage de l'énergie, de solutions zéro émission pour les transports et d'une filière industrielle décarbonée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de la transition écologique, l'hydrogène est un outil précieux. Il permet de stocker l'électricité, alimenter des voitures, recycler le CO2, réduire les pollutions. Le plan de déploiement de l'hydrogène présenté par Nicolas Hulot en 2018 prévoyait, dès 2019, 100 M€/an pendant 5 ans, pour le déploiement de l'hydrogène dans l'industrie, la mobilité (5 000 véhicules utilitaires légers et 200 véhicules lourds à l'horizon 2023) et l'énergie. Les efforts réglementaires et budgétaires à la traîne n'ont pas permis à la France de conserver un leadership sur un marché mondial très concurrentiel (Japon, États-Unis, Allemagne et Corée du Sud sont en avances).

Il est donc nécessaire de mettre en place un véritable plan hydrogène respectant les ambitions initiales. Pour la 1^{ère} année, la réalisation du plan aura du mal à dépasser 50 M€ sur les 100 M€ visés.